

AR Préfecture

016-211600903-20260321-2026_29-DE
Reçu le 26/03/2026



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 27

Mise en ligne le 27 Mars 2026
République Française

Délibération N° 2026-29
Conseil Municipal du 21 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 17 MARS 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – B. ALLAFORT – L. BOUTENEGRE – M. BARO – S. BROUILLET – S. DELMAS – A. DUBRUN – R. FRADET – P. FREON – J. LESERVOISIER – S. GOUTY – V. MABIN – C. MARCHAL-HEITZ – S. HERBRETEAU – E. OLIVIER – D. LETZELTER – C. RAFIN – A. SANTIAGO – S. RAYNAUD – J. VALLANTIN-DULAC

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. PERROIS donne pouvoir à A. DUBRUN – L. BOUAZZAoui donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – L. FLEURIEAU donne pouvoir à R. FRADET – F. GUIRAO donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M. VILLEGER – K. PERROIS – L. BOUAZZAoui – L. FLEURIEAU – F. GUIRAO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HERBRETEAU

Détermination du nombre des Adjointes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer le nombre d'Adjointes qui ne peut dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 Adjointes. Au vu des éléments, le Conseil est invité à se prononcer sur le nombre d'Adjointes.

Le Conseil municipal, **PAR 27 VOIX POUR**, décide de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à **6**.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.